

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE
Commune : ORGNAC-L'AVEN

Conseil Municipal du 09 juin 2023

Convocation du 02 juin 2023

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2022)

Article L2121-25 modifié du CGCL

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi 09 juin, à 17 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Maison de PAYS sous la présidence de Monsieur René UGHETTO, Maire

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 9
Absents 6
Procurations 4

Présents : René UGHETTO, Richard ALZAS, Dominick CANDAELE, Evelyne ALAUZEN, Yves TESTUT, Geneviève BRUGUIER, Olivier BRUGUIER, Maurice DUCROS, Pascale THEVENIN,

Absents : ; Isabelle PANSIER, Vincent ALAUZEN, Camille GOBERT, Laetitia MERCIER, Christophe DUGOUL ; Sophie TOCINO

Procurations : Camille GOBERT à Dominick CANDAELE
Isabelle PANSIER à Richard ALZAS
Sophie TOCINO à René UGHETTO
Laetitia MERCIER à Pascale THEVENIN

Secrétaire de séance : Olivier BRUGUIER.

Délibération n° DEL 23 03 01 examinée le 09 juin 2023

Tarifs 2023 des boissons et glaces à consommer complexe touristique municipal.
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° DEL 23 03 02 examinée le 09 juin 2023

Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec Camping-Car Park pour la réalisation et la gestion d'une nouvelle aire de Camping-car municipale
Approuvée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE

Commune : ORGNAC-L'AVEN

Délibération n° DEL 23 03 03 examinée le 09 juin 2023

Adoption du règlement intérieur de l'aire de la nouvelle aire de camping-car et fixation d'une amende forfaitaire en cas de manquement ou fraude à la réglementation.

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° DEL 23 03 04 examinée le 09 juin 2023

Nouvelle aire de camping-car : fixation tarifs pour les usagers

Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 03 05 examinée le 09 juin 2023

Librairie – Boutique du Grand Site de France de l'Aven d'Orgnac tarification 2023

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° DEL 23 03 06 examinée le 09 juin 2023

Portant autorisation d'une gratification pour des stagiaires en cursus d'études supérieures pour des missions d'une durée inférieure à 2 mois

Approuvée à l'unanimité

Délibération n° DEL 23 03 07 examinée le 09 juin 2023

Tarifs 2023 Grand Site de France Orgnac l'Aven, nouvelle animation « Rando Archéo-Gourmandes »

Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 03 08 examinée le 09 juin 2023

Numérotation cadastrale des chemins ruraux et communaux du domaine privé et du domaine public de la Commune

Monsieur Maurice DUCROS ne prend pas prendre part au vote.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° DEL 23 03 09 examinée le 09 juin 2023

Projet de déclassement et classement de voie communale

Approuvée à l'unanimité.

Monsieur Maurice DUCROS ne prend pas prendre part au vote.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE

Commune : ORGNAC-L'AVEN

Délibération n° DEL 23 03 10 examinée le 09 juin 2023

Demande de subvention de l'association ADMR pour soutenir les actions et les projets de cette association au service de la population locale.

Approuvée à l'unanimité.

René UGHETTO

Olivier BRUGUIER

MAIRE

SECRETAIRE SCEANCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE
Commune : ORGNAC-L'AVEN

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi 09 juin, à 17 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Maison de PAYS sous la présidence de Monsieur René UGHETTO, Maire

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 9
Absents 6
Procurations 4

Présents : René UGHETTO, Richard ALZAS, Dominick CANDAELE, Evelyne ALAUZEN, Yves TESTUT, Geneviève BRUGUIER, Olivier BRUGUIER, Maurice DUCROS, Pascale THEVENIN

Etaient excusés et avaient donnés pouvoir :

Camille GOBERT à Dominick CANDAELE
Isabelle PANSIER à Richard ALZAS
Sophie TOCINO à René UGHETTO
Laetitia MERCIER à Pascale THEVENIN

Etaient Absents : Vincent ALAUZEN, Christophe DUGOUL

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice. Le quorum est atteint, au nombre de 13 (dont 9 présents et 4 pouvoirs) conseillers (es) municipaux.

Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 07 avril 2023 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE

Commune : ORGNAC-L'AVEN

DEL 23 03 01

Vote des tarifs des boissons et glaces à consommer – 2023 Complexe touristique municipal

Les tarifs ayant subis une forte augmentation par rapport à ceux appliqués en 2022, le Maire propose d'appliquer une augmentation raisonnée et raisonnable des prix selon le tableau joint en annexe.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur René UGHETTO met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité

DEL 23 03 02

Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec Camping-Car Park.
Approuvée à l'unanimité

Le Maire rappelle qu'une convention d'occupation temporaire des sols doit être signée avec la société Camping – Car Park pour la réalisation, la gestion et l'exploitation de la nouvelle aire de camping-car sur la commune.

Considérant la volonté de la commune de protéger son cœur de Village et ses paysages.

Considérant également que l'aire de Camping-car située Place du jeu de boule ne permet plus un accueil satisfaisant de l'afflux de véhicules importants, ce qui pose également la question des risques d'insalubrité publique par la collecte et le traitement des eaux usées.

Considérant la création d'une aire de Camping-car de 26 emplacements, et la volonté de la Mairie d'en confier la gestion à la société Camping-car Park selon des conditions fixées dans l'offre, pour une durée de 10 ans.

Le Maire sollicite l'autorisation de signer cette convention ainsi que tous les documents administratifs, techniques et financiers liés à ce dossier.

Aucune remarque n'ayant été prononcée, Monsieur René UGHETTO Maire met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE
Commune : ORGNAC-L'AVEN

DEL 23 03 03

Règlement intérieur de la nouvelle aire de camping-car et fixation d'une amende forfaitaire en cas de manquement ou fraude à la règlementation.

Suite au vote de la convention d'occupation temporaire des sols avec la société Camping – Car Park, le Maire propose au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur de l'aire de Camping-car élaboré conjointement par les services de la société Camping—car Park et les services de la commune. Il demande également au conseil de se prononcer sur le principe d'instauration d'une amende forfaitaire prévu à l'article n°11 du règlement en cas de manquement ou fraude à la règlementation.

Après avoir entendu, Monsieur Maurice Ducros, Conseiller municipal qui demande qui sera en charge de l'encaissement de l'amende, Monsieur René UGHETTO, le Maire, indique que c'est le gestionnaire et donc la société Camping-car Park.

Aucune autre remarque n'ayant été prononcée Monsieur René UGHETTO met aux voix cette délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

DEL 23 03 04

Aire de Camping-car fixation tarifs aux usagers

Le Maire donne lecture des tarifs pour les usagers élaborés avec Camping-car Park et demande au conseil de se prononcer et d'approuver sur ces tarifs joint en annexe.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité

DEL 23 03 05

Librairie – Boutique du Grand Site de France de l'Aven d'Orgnac tarification 2023

Le Maire rappelle la nécessité d'adopter les tarifs pour les produits vendus à la boutique du Grand Site de France de l'Aven d'Orgnac

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité

DEL 23 03 06

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE

Commune : ORGNAC-L'AVEN

Portant autorisation d'une gratification aux stagiaires en cursus d'études supérieures – pour des missions d'une durée inférieure à 2 mois

Le Maire indique que la collectivité et notamment le Grand Site de France de l'Aven d'Orgnac a recours, dans le cadre de ses activités, à des stagiaires d'enseignements supérieurs pour des missions spécifiques pouvant être inférieures à 2 mois, s'agissant la plupart du temps de profils universitaires, il sollicite la possibilité de pouvoir gratifier ces stagiaires.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur René UGHETTO met aux voix ces délibérations.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.

DEL 23 03 07

Tarifs 2023 Grand Site de France de l'Aven d'Orgnac, nouvelle animation « Rando Archéo-Gourmandes »

Le Maire indique que dans le cadre de ses animations estivales, le Grand Site de France de l'Aven d'Orgnac va mettre en place des randonnées archéo gourmandes sur le site qui nécessite un tarif spécifique considérant la nature de la prestation. Il propose d'adopter cette nouvelle tarification et le tableau récapitulatif des tarifs pour 2023 joint en annexe.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur René UGHETTO met aux voix ces délibérations.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité

DEL 23 03 08

Numérotation cadastrale des chemins ruraux et communaux du domaine privé et du domaine public de la Commune

Le Maire rappelle au conseil municipal, qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation des voies communales dans le domaine privé de la commune par voie de déclassement.

Il demande donc l'autorisation de lancer un projet de déclassement des voies communales afin d'établir un plan et un projet de déclassement des voies en vue de leur régularisation dans le domaine privé de la commune et de l'autoriser à présenter au cadastre un projet de renumérotation des parcelles.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur René UGHETTO met aux voix ces délibérations.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE

Commune : ORGNAC-L'AVEN

Monsieur Maurice DUCROS ne prend pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité

DEL 23 03 09

Projet de déclassement et classement de voie communale

Le maire indique qu'un certain nombre de chemin ruraux ne sont plus affectés à la circulation publique et à l'usage du public et qu'il convient de procéder à leur aliénation conformément aux dispositions de l'article L161.10 du code Rural dans le cadre d'une enquête publique.

Il sollicite l'autorisation de lancer la procédure d'aliénation et d'établir les dossiers à soumettre à l'enquête publique selon la liste jointe en annexe et d'effectuer toutes les démarches nécessaires et afférentes à ce dossier.

Monsieur Maurice DUCROS ne prend pas prendre part au vote.

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur René UGHETTO met aux voix ces délibérations.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité

DEL 23 03 10

Demande de subvention de l'association ADMR pour soutenir les actions et les projets de cette association au service de la population locale.

Le Maire indique que la convention unique signée avec la communauté des communes, les années précédentes, qui permettait à cette association de ne pas solliciter les communes membres en direct ne pouvait être reconduite cette année. Considérant les actions et les projets portés par cette association d'intérêt et d'utilité locale, il propose de lui allouer une subvention de 300€

Aucune remarque n'ayant été prononcée Monsieur René UGHETTO met aux voix ces délibérations.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : ARDECHE

Commune : ORGNAC-L'AVEN

René UGHETTO

MAIRE

Olivier BRUGUIER

SECRETAIRE SCEANCE